

Thème : Les incidences fiscales du divorce

Date : Vendredi 19 novembre 2021 de 9h30 à 17h00

Lieu : Faculté de droit - 3 Place Jean Jaurès - 41000 BLOIS

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Rappel de la fiscalité attachée à l'union (concubinage, Pacs et mariage)*
- *Savoir identifier et résoudre les principales questions fiscales attachées au divorce (ex : prestation compensatoire, pension alimentaire, opérations liquidatives, ...)*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- 1. L'union (rappel des effets fiscaux)**
- 2. La séparation**
- 3. Le divorce**
- 4. Les opérations liquidatives et de partage**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale et interactive, résolution de cas pratiques, remise d'un support écrit et détaillé.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Laurent AIDE, Avocat au Barreau de Poitiers, spécialiste en droit fiscal et droit douanier.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.